RÉSOLUTION 5.5

**MISE EN ŒUVRE ET RÉVISION DE LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION**

*Consciente* de l’importance de la communication en tant qu’élément central et transversal pour la mise en œuvre de l’Accord sur la conservation des oiseaux d’eau migrateurs d’Afrique-Eurasie*,*

*Rappelant* la Résolution 3.10 qui a adopté la Stratégie de communication en tant qu’instrument servant à prendre efficacement en main la conservation des oiseaux d’eau à l’échelle de la voie de migration,

*Rappelant également* que la Résolution 3.10 charge le Secrétariat de mettre en œuvre la Stratégie de communication dans la plus grande mesure possible en tenant compte des ressources disponibles, d’examiner et de présenter régulièrement son rapport sur l’efficacité de cette Stratégie, et de s’appliquer à réunir des fonds pour aider à la mise en œuvre de la Stratégie de communication,

*Notant* que la Stratégie de communication adoptée par la Résolution 3.10 contient un Plan d’action pour la communication pour la période 2006-2009, qui comprend des activités à financer par le biais de contributions volontaires, et que seul un nombre limité de ces activités pourront être entreprises en raison du manque de fonds*,*

*Rappelant également* que la Résolution 3.10 invite toutes les Parties, les États de l’aire de répartition et les autres parties prenantes le long de la voie de migration d’Afrique-Eurasie à aider à la mise en œuvre de la Stratégie de communication au niveau mondial, régional, national ou local, s’il y a lieu, grâce à l’expertise, aux réseaux, au savoir-faire et aux ressources dont ils disposent, et *exhorte* les Parties contractantes, les donateurs et sponsors du secteur privé à fournir une aide financière supplémentaire pour permettre au Secrétariat de réaliser toutes les activités identifiées de la Stratégie,

*Consciente* que l’Article III du texte de l’Accord de l’AEWA déclare que pour protéger les oiseaux d’eau migrateurs, les Parties « élaborent et poursuivent des programmes pour susciter une meilleure prise de conscience et compréhension des problèmes généraux de conservation des oiseaux d’eau migrateurs ainsi que des objectifs particuliers et des dispositions du présent Accord »,

*Également consciente* que, selon le chapitre 6 du Plan d’action de l’AEWA, les Parties (1) , lorsque cela s’avère nécessaire, mettent en place des programmes de formation pour faire en sorte que le personnel chargé de l’application du Plan d’action ait des connaissances suffisantes pour l’appliquer efficacement, (2) coopèrent entre elles et avec le Secrétariat de l’Accord afin d’élaborer des programmes de formation et d’échanger la documentation disponible, (3) s’efforcent d’élaborer des programmes, des documents et des mécanismes d’information pour mieux faire prendre conscience au grand public des objectifs, des dispositions et du contenu du Plan d’action, en accordant une attention toute particulière aux personnes vivant à l’intérieur et autour des zones humides importantes, aux utilisateurs de ces zones (chasseurs, pêcheurs, touristes, etc.), aux autorités locales et aux autres décideurs, (4) s’efforcent de lancer des campagnes spécifiques de sensibilisation du public pour la conservation des populations figurant au tableau 1*,*

*Reconnaissant* la contribution que le *Projet Wings Over Wetlands (WOW) du PNUE-FEM sur les voies de migration d’Afrique-Eurasie* a apporté dans la mise en œuvre de la Stratégie de communication de 2006 à 2010 et, notamment, en ce qui concerne le développement de matériel de formation tel que le Kit de formation Voie de migration (FTK) qui, selon les ressources disponibles, peut être utilisé pour aider dans les mesures de renforcement de la capacité identifiées dans la Stratégie de communication,

*Reconnaissant également* l’importance de la Journée Mondiale des Oiseaux Migrateurs (JMOM) en tant que campagne internationale clé de sensibilisation du public à l’Accord, offrant aux Parties, aux organisations partenaires et aux parties prenantes locales l’opportunité de célébrer les résultats obtenus et de souligner les défis continuels que présente la conservation des oiseaux d’eau migrateurs et des zones humides, et *notant avec satisfaction* le rôle central joué par le Secrétariat dans l’organisation de la campagne depuis 2006,

*Réitérant* le rôle du Secrétariat de l’AEWA en tant que facilitateur de processus en réunissant des partenaires susceptibles de coopérer efficacement en vue de l’objectif commun de la conservation des oiseaux d’eau le long des voies de migration d’Afrique-Eurasie et *reconnaissant* le rôle que le « *Partenariat pour la conservation des oiseaux d’eau migrateurs et de leurs habitats (Wings Over Wetlands*) » et la campagne de la Journée Mondiale des Oiseaux Migrateurs (JMOM) peuvent jouer dans la mise en œuvre de la Stratégie de communication*,*

*Notant* l’importance de la révision de la Stratégie de communication de façon à l’aligner sur les objectifs et activités du *Plan stratégique 2009 – 2017* tel qu’adopté par la Résolution 4.7, le *Plan d’action pour l’Afrique* (tel qu’adopté par la Résolution AEWA/MOP5 DR9), et à intégrer et tirer un plein avantage des initiatives et outils existants tels que la campagne de la Journée Mondiale des Oiseaux Migrateurs (JMOM) et des résultats du *Projet Wings Over Wetlands (WOW) du PNUE-FEM* *sur les voies de migration d’Afrique-Eurasie* liés à la communication et au renforcement de la capacité,

*Rappelant également* l’importance des objectifs de la Convention sur les espèces migratrices (CMS), de la structure et des stratégies futures de la CMS et de la famille de la CMS, telles que présentées dans la Résolution 10.9 de la COP10 de la CMS, lors de la révision de la Stratégie de communication,

*Consciente* du besoin de considérer soigneusement la capacité de communication existante en termes de ressources humaines et financières, et d’expertise technique disponibles au Secrétariat lors de l’identification des activités que le Secrétariat doit mettre en œuvre dans le contexte de la Stratégie de communication,

*Notant également* l’adoption de la Résolution 5.19 sur l’encouragement de la poursuite de la mise en œuvre conjointe de l’AEWA et de la Convention de Ramsar.

*La Réunion des Parties :*

1. *Exprime sa reconnaissance* aux gouvernements d’Allemagne, de France, du Luxembourg, de Norvège, du Royaume-Uni et de Suisse pour leur généreuse contribution à la mise en œuvre de la Stratégie de communication sous forme de contributions volontaires assignés aux activités exposées dans la Stratégie de communication et au développement de matériel d’information et de sensibilisation ;

2. *Exprime également sa reconnaissance* au gouvernement de l’Allemagne pour avoir parrainé un Administrateur chargé de l’information de 2006 à 2009, afin d’aider à mettre en œuvre la Stratégie de communication ;

3. *Se réjouit* de la célébration croissante de la Journée Mondiale des Oiseaux Migrateurs (JMOM) dans un grand nombre de pays et du rôle central de l’AEWA dans cette campagne, et *exhorte* les Parties contractantes et les organisations partenaires à continuer, ou à commencer, à se servir de la Journée Mondiale des Oiseaux Migrateurs (JMOM) comme d’une occasion d’attirer l’attention sur leurs résultats et les défis continuels auxquels est confrontée la conservation des oiseaux d’eau migrateurs et des zones humides ;

4. *Charge* le Secrétariat de continuer à mettre en œuvre la Stratégie de communication telle qu’adoptée par la Résolution 3.10 pour autant qu’elle soit toujours applicable et dans les limites des ressources disponibles, en accordant la priorité aux activités liées à la communication, à l’éducation et à la sensibilisation du public (CEPA) énumérées sous l’Objectif 4 du Plan stratégique 2009 – 2017 jusqu’à ce qu’une nouvelle Stratégie de communication soit adoptée ;

5. *Charge également* le Secrétariat, tenant compte de la Résolution 10.9 de la COP10 de la CMS, de préparer une révision complète de la Stratégie de communication pour adoption par la sixième session de la Réunion des Parties, qui sera basée sur un vaste processus de consultation auquel participeront les Parties contractantes, les États de l’aire de répartition, le Comité technique, les partenaires et des experts CEPA ;

6. *Demande* au Comité technique de faire participer un expert CEPA au Comité et d’établir un groupe de travail sur la CEPA, pour aider tant à la mise en œuvre en cours qu’au processus de révision de la Stratégie de communication ;

7. *Invite* toutes les Parties contractantes à nommer avant le 31 décembre 2012 un correspondant national approprié pour la communication, l’éducation et la sensibilisation du public (CEPA), issu du secteur gouvernemental ou non gouvernemental, afin de coordonner la mise en œuvre nationale et régionale de la Stratégie de communication, et d’aider à son processus de révision ;

8. *Encourage* les Parties contractantes à l’AEWA qui sont en même temps Parties contractantes à la Convention de Ramsar à assurer une étroite coopération entre leur correspondant local CEPA de l’AEWA et le correspondant local CEPA de Ramsar (gouvernemental et non-gouvernemental) lorsqu’il ne s’agit pas de la même personne ;

9. *Encourage* le Secrétariat à continuer à jouer un rôle central dans l’organisation de la campagne de la Journée Mondiale des Oiseaux Migrateurs (JMOM), et à œuvrer avec le Secrétariat de la Convention sur les espèces migratrices (CMS), le PNUE, BirdLife International, Wetlands International, le Partenariat pour la Voie de migration d’Asie de l’Est-Australasie (EAAFP), le Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier (CIC) et autres partenaires, afin de continuer à renforcer la campagne internationale ;

10. *Invite* les Parties contractantes, les donateurs et les sponsors du secteur privé à fournir une aide financière supplémentaire pour permettre au Secrétariat de réaliser toutes les activités identifiées de la Stratégie de communication et fournir des ressources pour aider à un processus de révision coordonné ;

11. *Invite* toutes les Parties, tous les États de l’aire de répartition et autres parties prenantes le long de la voie de migration d’Afrique-Eurasie à continuer leur aide à la mise en œuvre et à la révision de la Stratégie de communication au niveau mondial, régional, national ou local, s’il y a lieu, grâce à l’expertise, aux réseaux, au savoir-faire et aux ressources dont ils disposent.